



**MAIRIE de SAINT-CANNAT**  
13760

Séance du 20 mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	18
Représentés	8

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le treize mai deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, J. GERARD, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, G. BESSE, C. BARRIERE,

Absents excusés : M. RIBES, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, C. FREMY représentée par D. BARBIER, A. RUBIOLO représentée par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI-VALENSI, M. CUTILLO représenté par J.M. ARNAUD, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, C. MARTIN, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE.

Absent non excusé : M.L. VOLAND

N° 2025-043

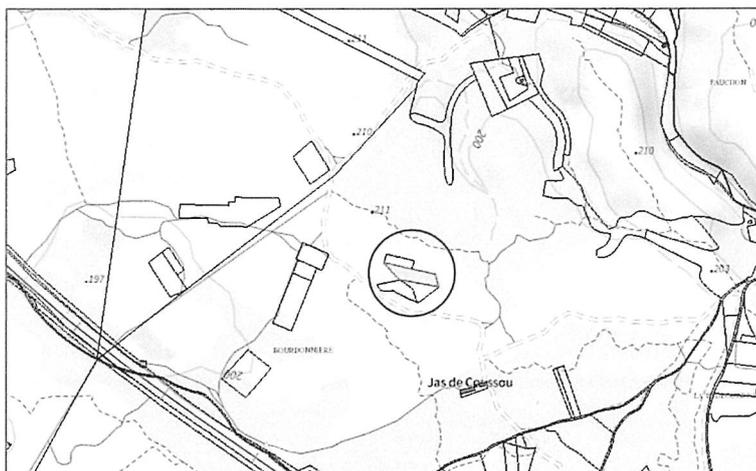
G. SORBA a été élu secrétaire.

Achat d'un terrain  
forestier et  
demande de  
subvention

Vu l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Par courrier en date du 10 novembre 2023, M. Bernard CHAZEAU a demandé à la Commune de lui faire une proposition d'acquisition pour la parcelle cadastrée F567, d'une superficie de 4.745m<sup>2</sup> dont il est copropriétaire en indivision (indivision AUBERT, CHAZEAU, GUIOU, SANCHEZ, succession de Madame Marthe IMBOURGT, née CHIEUSSE)





### Parcelle F567

La Commune souhaite acquérir ce terrain dans un but de préservation du massif du Coussou où elle détient déjà un grand nombre de parcelles.

Cette parcelle forestière est entièrement entourée de parcelles forestières appartenant à la Municipalité, ce qui facilitera sa protection et sa bonne gestion.

Par courrier en date du 18 janvier 2024, la Commune a fait une proposition d'achat à Monsieur CHAZEAU au prix de 2 372 € en précisant qu'elle prendrait à sa charge les frais de notaire liés à la vente.

Par courriel en date du 11 décembre 2024, Monsieur CHAZEAU au nom des indivisaires a accepté la proposition de la Commune.

### Nom des copropriétaires de la parcelle F567 ayant donné procuration à Monsieur Bernard CHAZEAU

- Monsieur Bernard Ernest Emilien CHAZEAU, Demeurant à SALON-DE-PROVENCE (13300) avenue de Gascogne Bât C 2, Les Cyprès.
- Madame Bénédicte Brigitte Jeanne AUBERT, Épouse de Monsieur Guillaume Marcel Bernard FILLATRE, Demeurant à ANTONY (92160) 32 rue des Marchais.
- Monsieur Pierre Jacques Michel AUBERT, Epoux de Madame Diane Marie Paule DE LAMBERT BREGHOT DU LUT,
- Monsieur Jean-Baptiste Louis Lucien AUBERT, Demeurant à ANNECY (74000) 9 avenue du Coteau.
- Madame Dominique Monique Marguerite Claire FOURNOL, Demeurant à AIX-EN-PROVENCE (13100) chemin Léon Savornin Bât F2 "Le Super Chopin".
- Madame Florence Brigitte Jacqueline AUBERT, Demeurant à POISSY (78300) 5 Bis rue des Capucines Résidence "L'Octroi".
- Madame Nathalie Dominique Christiane AUBERT, Épouse de Monsieur François Jean-Claude SAP, Demeurant à AIX-EN-PROVENCE (13080) 25 chemin de Malouesse Luynes.
- Madame Brigitte Léone Marie AUBERT, Demeurant à AIX-EN-PROVENCE (13100) 7 avenue Henri Malacrida.
- Madame Danielle Marie Eugénie SIMEREY-GUIOU, Épouse de Monsieur Miguel SANCHEZ, Demeurant à MARTIGUES (13117) 2 avenue des Pervenches Lavera.

- Madame Michèle Rose Andrée GUIOU, Épouse de Monsieur Alain Pierre Louis SABATIER, Demeurant à LANCON-PROVENCE (13680) hameau des Baisses.

Demande de subvention

Dans le cadre de sa politique de protection des espaces naturels, la Commune peut solliciter le Département des Bouches-du-Rhône pour l'attribution d'une subvention au titre des acquisitions de réserves foncières situées en zone naturelle ou agricole » à un taux de 20% à 60%.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

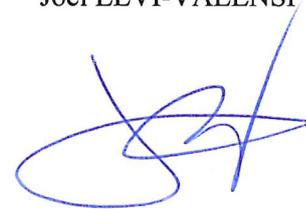
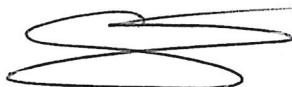
- D'acquérir la parcelle cadastrée F567 pour un montant de 2.372 € à l'indivision représentée par M. Bernard CHAZEAU ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou, en son absence, Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette acquisition ;
- De préciser que l'ensemble des frais relatifs à cette procédure (rédaction des actes, publicité hypothécaire, etc.) sera pris en charge par la Commune ;
- De solliciter le Département des Bouches-du-Rhône pour l'attribution d'une subvention au titre des « Aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole » à un taux de 60%, soit 1.423 €, ainsi que sur les frais notariaux ;
- De dire que la Commune conservera ce terrain dans son patrimoine et conservera à la parcelle son caractère naturel, pendant une durée minimum de 10 années ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou, en cas d'indisponibilité, Monsieur l'adjoint délégué à l'agriculture et à la forêt, à signer tout document se rapportant à la présente affaire, dont le ou les actes notariés

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Guillaume SORBA

Le Maire,  
Joël LEVI-VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : **28 MAI 2025**  
Publié le : **28 MAI 2025**

## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

### Acte à classer

 Imprimer  Imprimer l'acte avec le tampon AR  Envoyer

2025-043

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-05-28T10-04-37.01 ( MI261488870 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20250520-2025-043-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Achat d'un terrain forestier et demande de subvention

Date de décision : 20/05/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2025-043 Demande de subvention au Département pour acheter un terrain naturel.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler      Classer

Préparé	Date 28/05/25 à 10:04	Par <a href="#">ELSENHEIMER Sophie</a>
Transmis	Date 28/05/25 à 10:04	Par <a href="#">ELSENHEIMER Sophie</a>
Accusé de réception	Date 28/05/25 à 10:11	